

COMMUNE DE TREY
Municipalité

Au Conseil Général
de Trey

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2019

Trey, le 15 juin 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 15 juin 2020, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2019, ainsi que son rapport de gestion qu'elle a l'avantage de vous les transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

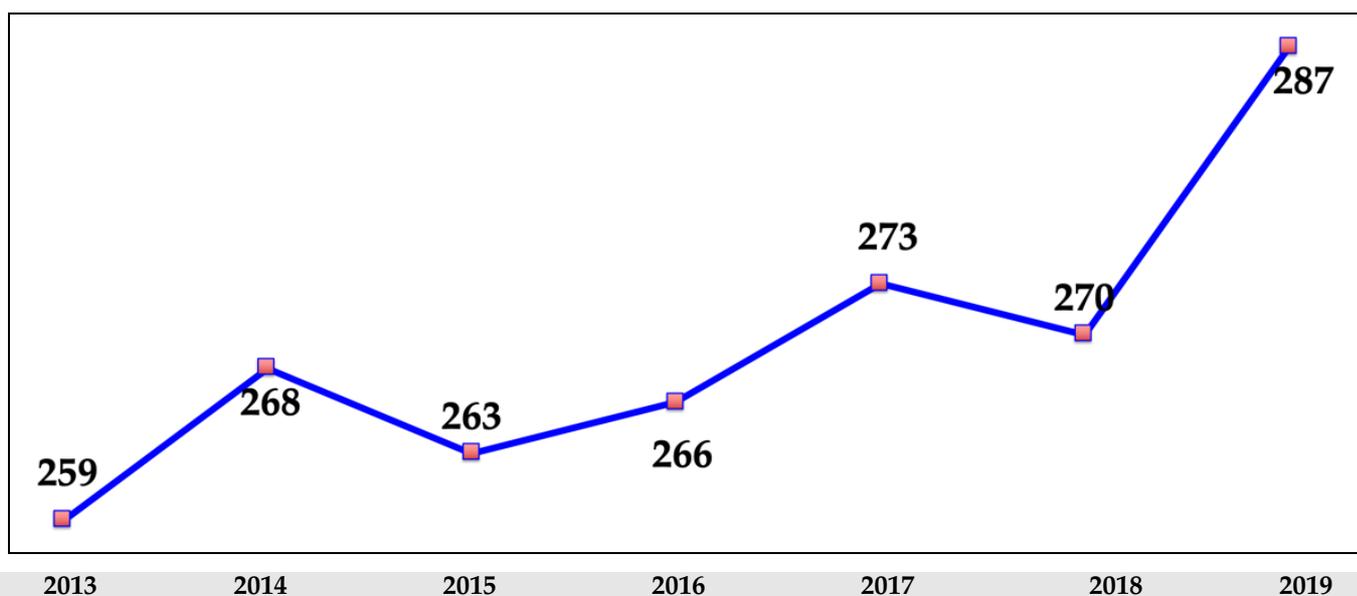
La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 17h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général les comptes de l'année 2018, le rapport de la municipalité sur les comptes et la gestion de l'année 2018, une demande de crédit pour l'acquisition de deux parcelles de forêt, l'arrêté d'imposition 2020, une demande de crédit pour le raccordement des Folosses au réseau des eaux potables et des eaux usées de la commune de Trey et le budget de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2019, la population de notre commune se chiffrait à 287 habitants; 256 Suisses et 31 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre commune oscille entre 259 et 287 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes, notamment dans les nouveaux appartements construits à Granges-sous-Trey; ce phénomène de fluctuations ne se limite pas à la fin de l'année, mais est courant. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre des dernières années :



Résultats de l'exercice 2019

Le budget pour 2019 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 12 décembre 2018 prévoyait un excédent de charges de CHF 66'025.— A la clôture de l'exercice de 2019, on note un excédent de revenus de CHF 7'910.23 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires de CHF 38'270.— et des mises en réserve totalisant CHF 40'000.—.

Comptes de fonctionnement de la commune de Trey en 2019

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	124 733.93	2 416.70	-122 317.23
2. Finances	199 163.34	842 101.41	642 938.07
3. Domaines et bâtiments	112 239.40	116 583.40	4 344.00
4. Travaux	256 944.69	117 447.65	-139 497.04
5. Instruction publique	113 748.63	1 740.00	-112 008.63
6. Police	43 747.75	1 689.00	-42 058.75
7. Sécurité sociale	171 930.40	5 516.00	-166 414.40
8. Services industriels	123 935.14	66 859.35	-57 075.79
Totaux	1 146 443.28	1 154 353.51	7 910.23

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 7'910.23, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

1 Administration générale

Relevons les montants les plus significatifs :

- le compte 102.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 22'981.50; il s'agit des indemnités;
- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 6'174.—; il s'agit des vacances;
- le compte 11.301, *Traitement du personnel administratif* : CHF 35'447.85
- le compte 11.306, *Indemnisation rembt frais* : CHF 1'347.10; il s'agit des frais de déplacements;
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau* : CHF 2'112.20;
- le compte 11.315.1, **Achat et entretien matériel informatique** : 1'991.20 dont :
 - CHF 320.35 pour les licences et la maintenance des applications du greffe et de la bourse;
 - CHF 293.25 pour l'hébergement du site Internet et des sauvegardes informatiques;
 - CHF 899.— pour l'acquisition d'un nouveau PC pour la bourse;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 6'706.25;

- le compte 11.318.3, *Permis de construire* : CHF 1'410.55 à refacturer aux mandants; ils sont encaissés via la caisse du secrétariat;
- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études* se monte à CHF 7'785.15 et il concerne essentiellement :
 - les prestations des ingénieurs relatives à l'assainissement des Folosses : CHF 4'500.—;
 - le bouclage comptable 2018 par notre fiduciaire : CHF 2'500.—;
- le compte 11.319.0, *Cotisations à institutions* : CHF 4'837.— dont :
 - CHF 1'119.— à l'UCV (Union des Communes vaudoises) : cotisations 2019;
 - CHF 2'948.— l'ARBV (Association régionale Broye-Vully) et à la COREB (Communauté régionale de la Broye) : participation et cotisations 2019;
- le compte 11.351.2, *Ristourne au canton pour transport public* : CHF 8'925.35;
- dans le compte 11.436, *Remboursement de tiers* : CHF 2'416.70); ce poste comptabilise essentiellement les versements de la caisse du secrétariat et du contrôle des habitants (CHF 2'272.60).

2 Finances

Aux recettes, nous relevons les points suivants dans les rubriques « impôts » et « taxes » :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et sur la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Impôts	sur le revenu	456'771.92	425'000.—	456'867.82
	sur la fortune	43'125.30	40'000.—	56'252.74
Total		499'897.22	465'000.—	496'048.76

- principaux revenus d'impôts extraordinaires en 2019 :

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	31'771.92
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	3'125.30
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	2'178.10
21.404	Droits de mutations	967.70
21.405	Impôts successions et donations	14'325.00
21.441	Gains immobiliers	-1'000.00
21.451	RIE III VD	1'730.95
	Total	53'098.97

Les amortissements du patrimoine administratif de 2019 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12.19
9141	STEP	4'000.—	15'518.30
9141.2	Réseau d'égouts*	24'000.—	99'993.90
9141.5	Compte électricité	1'500.—	22'486.15
9141.6	Éclairage public Granges-sous-Trey	3'000.—	27'818.85
9141.7	Réfection de la route	52'000.—	789'238.57
9143.1	Bâtiment communal	30'000.—	14'287.60
9143.2	Réfection "La maison du corbillard"***	30'270.—	0.—
9144.1	Pré de Prin	7'000.—	23'131.85
9144.2	Réducteur de pression	7'000.—	200'694.95
9170.1	Pré-étude révision du PGA	5'988.70	0.—
9170.2	Révision PGA	11'001.—	66'019.60
9170.3	Révision du PDDE	3'500.—	33'970.—
	Total :	179'259.70	1'293'159.77

*) Un amortissement extraordinaire de CHF 8'000.— a été effectué dans le compte 9141.2, *Réseau d'égouts*.

**) Le budget ne prévoyait pas d'amortissement administratif pour la « maison du corbillard ». Ce montant a été prélevé sur le compte 9282.01, *Réserves travaux futurs*.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 886'000.— (contre CHF 1'006'000.— au 31 décembre 2018); cela représente un endettement de CHF 3'087.10 par habitant au 31 décembre 2019. Ces montants se répartissent ainsi :

- hypothèques regroupées (cpte 9220.2) : CHF 70'000.— (au 31.12.18 : CHF 170'000.—)
- hypothèques réfection route : (cpte 9220.3 & 7) CHF 584'000.— (au 31.12.18 : CHF 836'000.—)
- hypothèque réseau eau + luminaires (cpte 9220.8) CHF 232'000.— (au 31.12.18 : CHF 240'000.—)

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'200'000.— pour la législature en cours (2016-2021).

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires à hauteur de CHF 21'179.03.

Nous avons reçu la somme nette de CHF 92'120.— (contre CHF 99'856.— en 2018) du fonds de péréquation. Cependant, nous avons versé CHF 37'500.— pour rattrapage de l'année 2018; ce montant a été prélevé dans le compte de réserve 9259.1, **Provision péréquation et facture sociale** (solde au 31.12.2019 : CHF 8'540.—)

Rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

CHF 20'000.— ont été mis en réserve pour augmenter le fonds des débiteurs douteux (compte 9282.03, **Réserve débiteur douteux**).

La *Rétribution pour usage du sol* (compte 22.436) a rapporté CHF 6'548.50 (0.7 centime par kWh).

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'346.40 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir (compte 31.423.1, *Location antenne*).

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Broye-Vully (anciennement Payerne-Avenches-Vully); les coûts, soit CHF 11'310.65 (CHF 5'600.— au budget du compte 32.314, *Participation au groupement forestier*), englobent l'entretien de nos forêts (CHF 6'658.—) et l'élagage des bords de chemins (CHF 4'652.65).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

35. Bâtiments communaux

Au bâtiment communal

- les CHF 11'493.90 imputés au compte 351.312, *Électricité, chauffage* concernent essentiellement la consommation électrique (CHF 1'930.25) et l'achat de l'huile de chauffage (CHF 9'126.10);
- compte 351.314, *Entretien* : le budget allouait une somme de CHF 15'000.—; nous avons dépensé CHF 4'138.40 pour honorer des factures essentiellement liées à l'entretien du bâtiment; citons entre autres :
 - travaux sur les installations sanitaires : CHF 2'360.45;
 - travaux sur les installations électriques : CHF 725.—.

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio, comptes 351.427.2 à 351.427.6) ont rapporté CHF 56'400.—; la location de la salle communale (compte 351.427.7) à des privés a amené CHF 1'721.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte à CHF 30'000.— et que celui de « La maison du corbillard », CHF 30'270.—, a été effectué via le prélèvement sur la réserve affectée ad hoc (9282.01, *Réserves travaux futurs*).

Au **temple**, les charges atteignent CHF 7'651.— (CHF 7'900.— au budget).

Elles concernent les dépenses courantes :

- électricité (compte 353.312, *Electricité*) : CHF 2'266.55
- assurances (compte 353.318.6, *Assurance incendie*) : CHF 736.60

Dans le compte 353.314, *Entretien et frais du temple*, CHF 4'212.— ont été inscrits pour la réparation des installations campanaires (CHF 5'000.— au budget).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 137.35) concerne les primes d'assurances (compte 356.318.6, *Assurances*).

Quant au **hangar des pompiers** (à Trey), il rapporte CHF 825.— (compte 355.452, *Hangar pompiers, location*) contre CHF 247.20 de charges.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- *Achat matériel + outillage* (compte 43.311.1) : CHF 3'340.30 (CHF 5'000.— au budget) : ce poste concerne notamment le remplacement de la lame à neige (CHF 843.95), l'acquisition d'un taille-haies (CHF 800.—) et d'un panneau d'informations de bord de route (CHF 1'260.05);
- *Éclairage public, électricité* (compte 43.312) : CHF 3'655.60 (CHF 3'000.— au budget);
- *Déneigement* (compte 43.313.3) : CHF 6'023.70 (CHF 8'000.—) contre CHF 4'371.90 en 2018;
- *Entretien du réseau routier* (compte 43.314.1) : aucune charge (CHF 6'000.— au budget);
- *Canalisation* (compte 43.316) : CHF 42'401.60 (CHF 20'000.— au budget); il s'agit de réparations apportés sur le réseau d'eaux claires :
 - réfection de la conduite d'eaux claires à la route de Payerne : CHF 20'521.80;
 - nettoyage et contrôle vidéo des canalisations à Trey : CHF 14'065.75;
 - réfection de l'écoulement d'une fontaine à la route de Payerne : CHF 7'814.05.

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, *Amortissement éclairage public* : CHF 4'500.—;
- le compte 43.331.3, *Amortissement Route* : CHF 52'000.—.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (compte 44.301, *Traitement du personnel*) a coûté CHF 382.50 (CHF 1'000.— au budget), alors que la facture relative à l'acquisition d'une tondeuse à gazon s'est chiffrée à CHF 1'400.—.

45. Ordures ménagères et décharge

Les *Frais de ramassage* (compte 45.318.8) ont coûté CHF 16'346.30 (CHF 19'000.— au budget).

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.352, *Four d'incinération*), se monte à CHF 499.95; CHF 615.90 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*); dans ce dernier poste, CHF 115.95 concernent des produits carnés amenés au centre en 2018.

La *vente de sacs officiels* (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 556.—.

CHF 13'660.— ont été versés par les usagers de ce service dans le compte 45.436, *Participation taxe de base*.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Au compte 461.314.1, l'*Entretien de la STEP* a coûté CHF 15'022.40; les principales factures concernent :

- remplacement du surpresseur (soufflante) : CHF 12'516.35;
- taille de la haie : CHF 1'163.10
- consommation d'eau : CHF 1'317.50.

La somme des dépenses comptabilisées dans le compte 1 163.10, *Matériel d'exploitation*, se monte à CHF 7'471.50 (CHF 6'000.— au budget), dont CHF 7'192.20 pour l'achat de chlorure ferrique (déphosphatant).

L'assistance technique à l'exploitant a coûté CHF 4'738.80 (compte 461.318.3, *Honoraires et frais* dont le budget se montant à CHF 6'300.—).

Nous avons livré 180 m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDF pour incinération; coût total de l'opération: CHF 8'798.15 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues vers la STEP de Payerne, il a coûté CHF 4'394.15 (compte 461.318.4, *Transports des déchets*); notons au passage que ce montant comprend quelques livraisons de 2018 (CHF 2'584.80).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Torny*) à hauteur de CHF 36'881.20 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (407 sur 683, soit 60.0 %); quant aux usagers de notre commune, ils ont payé CHF 25'295.60 (compte 461.434.2, *Taxe d'expl. épuration*).

CHF 6'000.— ont été prélevés dans le compte 9280.465, *Réserve affectée épuration*; cette réserve se monte ainsi à CHF 73'000.—.

Nous avons encaissé CHF 18'000 de taxes de raccordements à la STEP pour douze nouvelles unités locatives à Granges-sous-Trey (compte 461.434.1, *Taxes de raccordement*).

L'amortissement administratif se monte, quant à lui, à CHF 4'000.— (compte 461.331, *Amortissement*).

Dans le compte 462.314.1, *Entretien des égouts*, deux factures ont été enregistrées (CHF 5'000.— au budget):

- contrôle des stations de pompes 2019: CHF 538.50;

L'amortissement administratif (compte 462.331, *Amortissement*) se chiffre à CHF 16'000.—.

Enfin, la *taxe d'égouts* (compte 462.434.2), due par les usagers, se monte à CHF 16'078.95.

47. Cours d'eau et digues

Le compte 47.314.7, *Cours d'eau*, fait apparaître une facture relative au pompage dans la Broye par un usager à qui ce montant a été refacturé.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 113'748.63 contre CHF 137'479.40 en 2018 (comptes du chapitre 5).

Sous la rubrique Administration des écoles, relevons que l'Association nous a versé CHF 1'740.— pour les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils (compte 50.452, *ASIPE Jetons*).

Le montant dû à l'ASIPE pour le parascolaire est englobé dans les coûts de l'enseignement primaire (compte 510.352, *Groupement scolaire primaire*).

Quant aux frais de culte, ils s'élèvent à CHF 3'676.30 (chapitre 58, *Temples et cultes*); CHF 3'000.— avaient été inscrits au budget.

6 Police

61. Corps de police

La commune a honoré une facture de CHF 21'171.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale. D'autre part, CHF 2'949.— supplémentaires nous été facturés sur la base du décompte définitif de l'année 2018.

62. Contrôle des habitants

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 1'689.— (compte 62.431, *Emoluments*) alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 870.— (compte 62.309, *SPOP*) pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.).

Quant au traitement du personnel, il a coûté CHF 4'520.—; de plus en plus d'heures sont nécessaires pour mener à bien la somme de travail croissante dans ce secteur.

64. Service des inhumations

CHF 250.— ont été portés au débit du compte 64.314.5, **Service des inhumations**; ils correspondent au forfait annuel et à l'occupation de la chambre mortuaire de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).

65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS de Broye-Vully (compte 65.352.1, *Participation SDIS Broye-Vully*), qui se monte à CHF 7'916.85.

66. Protection civile

Notre commune a participé à hauteur de CHF 4'250.— aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *Participation ORPC Broye-Vully*).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 120'824.—, soit une diminution de CHF 9'586.— par rapport à 2018. En outre, CHF 5'516.— nous ont été versés pour le « trop perçu » de l'année 2018 (compte 72.451.1, *Facture sociale, décompte de l'année précédente*).

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux, quoique stables :

- AVASAD (compte 71.351), soins à domicile CHF 24'656.—
- ARAJ/FAJE (compte 72.352), accueil de jour des enfants : CHF 19'674.25
- ARAS/*Cherpillod* (compte 72.352.1), aide aux personnes /élèves en difficulté : CHF 5'936.15

8 Services industriels

Nous avons acheté 28'617 m³ d'eau à la commune de Torny, pour un montant de CHF 44'306.15 y compris la location du compteur (compte 81.312, *Achat d'eau*) et la TVA.

La vente d'eau a rapporté CHF 30'067.— (compte 81.435, *Vente d'eau*), alors que la location des compteurs se montait à CHF 4'300.— (compte 81.427, *Location des compteurs*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 41'536.40 alors que nous avons budgété CHF 15'000.— pour ce poste; citons ces dépenses :

- diverses fuites d'eau (à la rue des Fontanelle et à la Halte de Trey) ; CHF 19'066.50;
- acquisition, pose et remplacement de compteurs d'eau : CHF 4'576.25;
- divers travaux sur le réseau communal CHF 17'061.80
- contrôle et service annuel du réseau d'eau communal : CHF 831.85.

Deux amortissements ordinaires ont été effectués :

- CHF 7'000.—, compte 81.331.2, *Amortissement Pré de Prin*;
- CHF 7'000.—, compte 81.331.1, *Amortissement réducteur de pression*.

En outre, nous avons versé CHF 20'000.— dans le fonds de réserve 9280.81, *Réserve eau* qui se monte à CHF 30'327.45.

Des taxes de raccordements ont été facturées aux propriétaires de nouvelles unités locatives; les CHF 26'492.35 encaissés ont été portés au compte 81.434, *Taxes de raccordements*.

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Odile Angéloz

